

Délibération n°26 12 2021

Membres du bureau présents (11/15) : Jérémie CRABBE, René ROUSSELLE, Martial LECOMTE, Christophe LEFEBURE, Xavier NICOLAS, Eric GOURLOO, Eric GERARD, Eric LEGROS, Victor PROVOT, Eric GIRONDEAU, Marie-Christine LOYER.

Membres et invités excusés : Harold HUWART, Claude EPINETTE, Catherine STROH, Mylène RENARD (conseil régional)

Membre Invité : Michel KRECKE.

Objet de la délibération : élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT du Perche d'Eure-et-Loir – Résultat du marché public

Madame la Présidente rappelle aux élus que le PADD du SCOT a été débattu lors du dernier comité syndical du Pôle Territorial, le 22 novembre 2021 et que nous allons engager l'étape suivante : la réalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le DOO définit les principes à mettre en œuvre afin de respecter les orientations et atteindre les objectifs fixés par le PADD. Il détermine des règles au travers de prescriptions, parfois accompagnées de recommandations. C'est le document opérationnel et opposable du SCOT. En effet, c'est au regard des principes définis dans le DOO que sera jugée la compatibilité des documents de planification infra-territoriaux (PLUI ...) ou des opérations d'aménagement.

Dans cette perspective, un marché public à procédure adaptée a été lancé en juillet 2021. Ce marché concernait : l'élaboration du DOO, la coordination des différents acteurs et le suivi de la procédure jusqu'à l'Arrêt du projet de SCOT. Une seule réponse a été enregistrée à la fin du marché public.

L'offre a été étudiée selon une grille d'évaluation prenant en compte la valeur technique (40%), la qualité et les compétences de l'équipe (20%), et le prix de l'offre (40%).

La synthèse de l'évaluation, relative à l'offre, est présentée aux membres du bureau syndical. Elle reprend la notation émanant de la grille d'évaluation, la présentation de l'équipe, le planning prévisionnel proposé par le bureau d'étude, ainsi que les montants définis pour chaque phase de l'élaboration du DOO.

Au vu de la présentation et après avoir débattu,

- Il est proposé de retenir le **bureau d'étude GILSON & PAYSAGE** pour l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT du Perche d'Eure-et-Loir, pour un montant de 39 300 € HT soit 41 160 € TTC.

Le Bureau syndical du PETR, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **Autorise** Madame la Présidente à notifier le marché auprès du bureau d'étude GILSON & PAYSAGE et signer le contrat de prestations.
- ✓ **Autorise** Madame la Présidente à imputer cette opération éligible au FCTVA en investissement.
- ✓ **Autorise** Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Marie-Christine LOYER

